



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

ARRETE N° SEF 2015-268

fixant la liste des communes où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée et où l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit.

LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 425-2, R 427-6, R 427-8, R 427-13 à R 427-17 et 427-25,

VU l'arrêté ministériel du 30 juin 2015, pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain,

VU la consultation de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et les différents avis émis,

CONSIDERANT que la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée sur certains cours d'eau, bras morts, marais, plans d'eau et étangs de la Haute-Loire,

SUR proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1

L'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit jusqu'au 30 juin 2016, sur les abords des cours d'eau, bras morts, marais, plans d'eau et étangs mentionnés à l'article 2 du présent arrêté où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée.

Cette interdiction porte sur les zones situées jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive.

Cette interdiction ne concerne pas les pièges à œuf, placés dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres par onze centimètres.

Article 2

Dans le département de la Haute-Loire, les cours d'eau, bras morts, marais, plans d'eau et étangs où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée sont les suivants :

Toponyme	Description
CASTOR	
Allier (L')	De la confluence du ravin de la "Queyre" avec l'Allier au pont de la RD 48 enjambant l'Allier au bourg de Saint Julien des Chazes
Allier (L')	Du pont de "Costel" à la confluence du ruisseau de "Maigason" (en dessous du hameau de Truchon) avec l'Allier
Allier (L')	Du pont SNCF enjambant l'Allier au niveau du seuil de la "Bageasse" jusqu'au chemin allant du hameau de "Fourel" vers l'Allier
Lignon (La)	De 100 mètres en amont de la confluence de la Dunières avec le Lignon jusqu'à celle du Lignon avec la Loire au niveau du port de Lignon
Loire (La)	Du seuil sur la Loire au droit du hameau de "Durianne" jusqu'à 300 mètres en aval du pont SNCF enjambant la Loire après le hameau de "peyredeyre"
Loire (La)	Du chemin allant du hameau du "Fort" le long de la station d'épuration vers la Loire jusqu'au droit du village de "Flacoleyre" situé rive gauche de la Loire
LOUTRE	
Desges (La)	Sur la totalité de son cours en Haute-Loire
Aitagnon (L')	Sur tout son cours en Haute-Loire
Allier (L')	Sur la totalité de son cours
Arzon (Ruisseau d')	Sur tout son cours en Haute-Loire
Ance (L')	Sur la totalité de son cours
Ance (L')	Sur tout son cours en Haute-Loire
Ance (L')	De l'étang du Repos à sa confluence avec la Fiole
Andrabie (L')	Sur la totalité de son cours en Haute-Loire
Arçon (Ruisseau d')	Au droit du hameau de "Vemines" Cne d'Ally à sa confluence avec l'Allier
Arzon (L')	Sur la totalité de son cours, de son entrée en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec la Loire
Auze (L')	Sur tout son cours en Haute-Loire
Auzon (L')	Sur tout son cours en Haute-Loire
Avesne (L')	Au droit du hameau du "Bénéfice" Cne de St-Austrémoine à sa confluence avec l'Allier
Barges (Ruisseau de)	De Barges à sa confluence avec la Méjeanne
Baye (La)	Sur tout son cours en Haute-Loire
Beaume (La)	De 150 mètres en amont de Tourinbauc jusqu'à sa confluence avec la Loire
Besque (La)	De "Labadie" au sud du hameau de Gantillon jusqu'à sa confluence avec l'Allier à Prades
Bêthe (La)	Du hameau des Ceyssoux à sa confluence avec la Loire
Bois d'arbloux (Le)	Du lieu-dit "La rouisse" à sa confluence avec l'Allier à Alevier
Bome (La)	De la confluence des Bomes Occidentale et Orientale jusqu'à sa confluence avec La Loire
Bome occidentale (La)	Depuis la confluence avec le ruisseau de Besses jusqu'à la confluence avec la Bome Orientale
Bourbouloux (Le)	De son entrée sur la Cne de St-Geneyss près du hameau de Rochemaure jusqu'à sa confluence avec la Bome
Buissonnet (Le)	De 700 mètres en amont de sa sortie de la forêt du Buissonnet à sa confluence avec la Seuge
Cé (Le)	Sur tout son cours en Haute-Loire
Ceroux (Le)	Sur la totalité de son parcours en Haute-Loire
Chalons (Le)	De la confluence de la Gazelle et du Leetigeolet à sa confluence avec La Cronce
Chamalière (Le)	De sa source près d'Almanac Cne de Félines jusqu'à sa confluence avec l'Arzon
Chandieu (Le)	Du moulin du Sap à la confluence avec l'Ance
Charlat (Le)	De l'aval de sa traversée par la D161 à sa confluence avec le Granat
Chapeauroux (Le)	Depuis son entrée en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec l'Allier
Chaux (Ruisseau des)	De son entrée en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec La Cronce
Chèvre (La)	Du pied du Ronc du Crouzet jusqu'à sa confluence avec la Virange
Chirat (Bief de)	Le bief de Chirat établi sur le Clavas
Couroux (Le)	De 200 mètres en amont de Onnac Cne de St-Just-Près-Broude jusqu'à sa confluence avec l'Allier
Crépoux (Le)	De 100 mètres en amont de son passage sous la D141 à sa confluence avec la Gourgeyre
Cronce (La)	Sur la totalité de son parcours en Haute-Loire
Cros (Le)	De sa confluence avec la Loire jusqu'à 50 mètres en amont
Crouzet (Le)	De 400 mètres en amont du hameau du Crouzet cne de Thoras jusqu'à sa confluence avec le Paris
Dolalzon (Le)	Du hameau des Chenisses Cne de St-Christophe-sur-Dolalzon à sa confluence avec la Bome
Donaldès (Le)	Du carrefour de la D 985 qui le longe avec la VC allant à Reynaldès jusqu'à sa confluence avec le Paris
Dorette (La)	Sur tout son cours en Haute-Loire
Doulon (Le)	Sur tout son cours depuis son entrée en Haute-Loire
Dunières (La)	De sa confluence avec le Saint-Julien jusqu'à sa confluence avec le Lignon
Empèzes (Ruisseau des)	Depuis la confluence avec le ruisseau des Rabeyrolles jusqu'à la confluence avec l'Allier
Fermière (Le)	De la confluence avec le ravin de Vedines à sa confluence avec La Sarne
Fiole (La)	Sur la totalité de son cours
Fouragettes (Ruisseau des)	De sa source au marais de la Gauvetat à sa confluence avec la Loire
Gagne (La)	Du Lac de Saint-Front jusqu'à sa confluence avec la Loire
Gazelle (La)	Sur la totalité de son cours
Gazelle (La)	Du lieu-dit "La Bessade" à la confluence avec La Chalons
Géroite (La)	Sur tout son cours
Goulette (La)	De sa confluence avec la Méjeanne jusqu'à 60 mètres en amont
Gourgeyre (La)	Sur la totalité de son cours en Haute-Loire
Gourlong (Le)	Sur une trentaine de mètres en amont de sa confluence avec l'Allier

Toponyme	Description
Gouttes (Ruisseau des)	Sur 500 mètres en amont de sa confluence avec le Lestigeollet.
Granat (Le)	Du chemin qui le traverse à gué depuis la D15, jusqu'à sa confluence avec le Temivol.
Grange neuve (Ruisseau de la)	De 500 mètres en aval du hameau de "La grange neuve" à sa confluence avec le Lestigeollet.
Holme (L')	De 200 mètres en amont du hameau de "Le Devez" jusqu'à sa confluence avec la Loire.
Lamande (La)	Au droit du hameau de Montreoux Cne de Connangies jusqu'à sa confluence avec la Senoutte.
Langougnole (La)	De son entrée en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec la Loire au pied de la tour de Marlac.
Laussonne (La)	Du hameau de "La Tourette" Cne de Laussonne jusqu'à sa confluence avec la Loire.
Lavalette (Barrage de)	Berges du barrage de Lavalette.
Lamoron (Le)	Du droit du hameau de Valisse Cne de St-Georges-Lagnioi à la confluence avec l'Ance.
Lestigeollet (Le)	De sa confluence avec le ruisseau des gouttes à celle avec le Chalons.
Lidenne (Le)	Du lieu-dit "Chanterauze" du Le Lidenne reçoit le ruisseau de Chavanac à la confluence avec La Senoutte.
Lignon (Le)	De sa confluence avec le Sallin jusqu'à sa confluence avec la Loire.
Loire (Affluent RG de la Cne de Beauzac)	Du pied de "Le Ban" à sa confluence avec la Loire au lieu-dit "La Grange".
Loire (La)	Sur la totalité de son cours en Haute-Loire.
Malaura (Le)	Sur tout son cours en Haute-Loire.
Malavai (Le)	sur la totalité de son cours.
Malgasoon (Le)	De sa confluence avec le ruisseau de la Morge jusqu'à sa confluence avec l'Ailier.
Marsanges (Le)	De 200 mètres en amont du hameau de "Marmesse" jusqu'à sa confluence avec l'Ailier.
Méjeanne (La)	De son entrée en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec la Loire au Vésinat.
Merdanson (Le)	De la station d'épuration de Présailles jusqu'à sa confluence avec la Gazerie à Pont d'Estaing.
Merdenson (Le)	De la confluence avec l'Auze à Pont Rouge jusqu'à 800 mètres en amont au lieu-dit "Bols de Beley".
Mèrès (Ruisseau des)	Sur la totalité de son cours.
Montcard (Le)	Du passage sous la VC reliant Montcard à la Chapelle de Montcard à sa confluence avec La Trinité.
Montvieux (Le)	De sa confluence avec la Méjeanne jusqu'à 75 mètres en amont.
Morge (La)	Sur 1 km en amont de sa confluence avec le Malgasoon.
Nadales (Le)	Des ruines de Rochemônés à sa confluence avec la Loire à Valet.
Noire (La)	De sa confluence avec le ruisseau de Roussou à celle avec le Ceroux.
Orival (L')	Sur la totalité de son cours en Haute-Loire.
Ourbe (Ruisseau d')	Sur la totalité de son cours.
Paris (Le)	Sur tout son cours en Haute-Loire.
Pechey (Plan d'eau du)	Plan d'eau du Pechey - Cne de Siaugues-St-Marie.
Peyrusse (Le)	De sa confluence avec la ramade jusqu'à sa confluence avec l'Ailier.
Portajou (Le)	D'un kilomètre en amont de la ferme Bompart Cne de Grèzes à sa confluence avec la Seuge.
Ramade (La)	De la confluence du ravin de Faugerolles avec le ruisseau du Cros jusqu'à sa confluence avec le Peyrusse.
Reilhac (Le)	au niveau de sa confluence avec l'Ailier.
Saduit (Le)	Sur tout son cours.
Saint Front (Lac de)	Berges du Lac de St Front.
Salin (Le)	Des narces de Chaudeyrolles jusqu'à sa confluence avec le Lignon.
Sauvetat (Marais de la)	Marais de la Sauvetat.
Sermène (La)	Sur la totalité de son cours en Haute-Loire.
Senoutte (La)	De son passage sous la D906 à sa confluence avec l'Ailier à La Bageasse.
Servillanges (Le)	De 500 mètres en aval de sa source à sa confluence avec le Portajou.
Seuge (La)	Sur tout son cours.
Slanhe (La)	Sur tout son cours en Haute-Loire.
St Julien (Le)	De sa confluence avec le Clavas jusqu'à sa confluence avec la Duntères.
Sugère (La)	Du hameau de la Gamasse Cne de St-Genès-près-St-Paulien jusqu'à sa confluence avec l'Arzon.
Sumène (La)	De sa confluence avec le ruisseau du Merlan à Sumène jusqu'à sa confluence avec la Loire.
Tervinci (Le)	De 200 mètres en amont de son passage sous la D 126 à sa confluence avec l'Ailier.
Trinité (La)	Du moulin de Coutay à sa confluence avec le Doulon.
Vendage (La)	Au droit du hameau de Vazellette cne de St-Beauzire à la confluence avec l'Ailier.
Veyradeyre (Le)	Sur la totalité de son cours en Haute-Loire.
Violette (La)	De l'aval du hameau de Montgon à la confluence avec l'Allagnon.
Virange (La)	De la confluence avec le "Vai de la Planche" à sa confluence avec l'Ance.
Voireuze (La)	Sur tout son cours en Haute-Loire.

Article 3 – Recours

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification:

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique auprès du ministre. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être, elle-même, déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

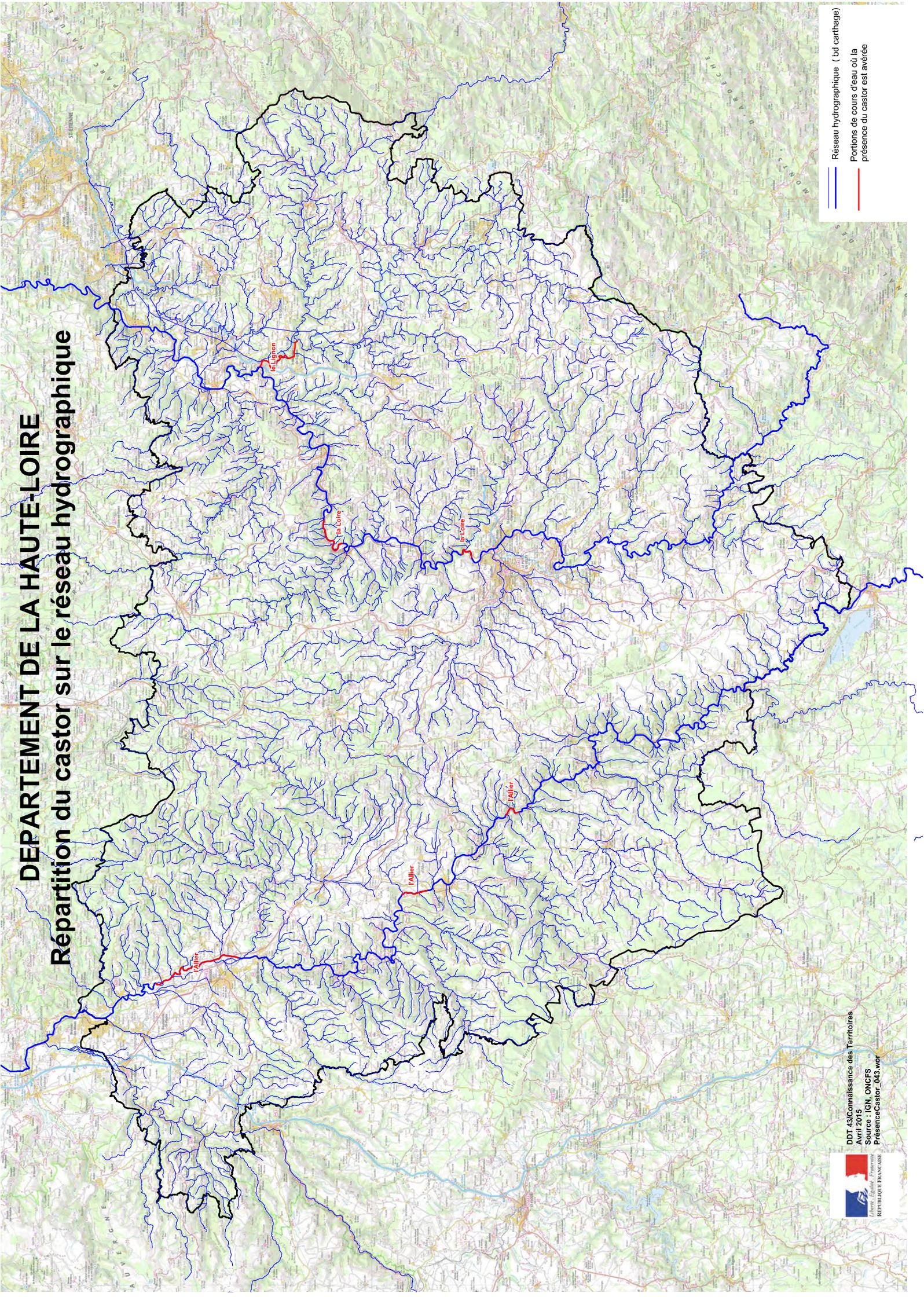
Article 4 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressée à Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Loire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Lieutenants de Louveterie, les Maires qui afficheront le présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 16 octobre 2015

Signé : Hubert GOGLINS

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Répartition du castor sur le réseau hydrographique



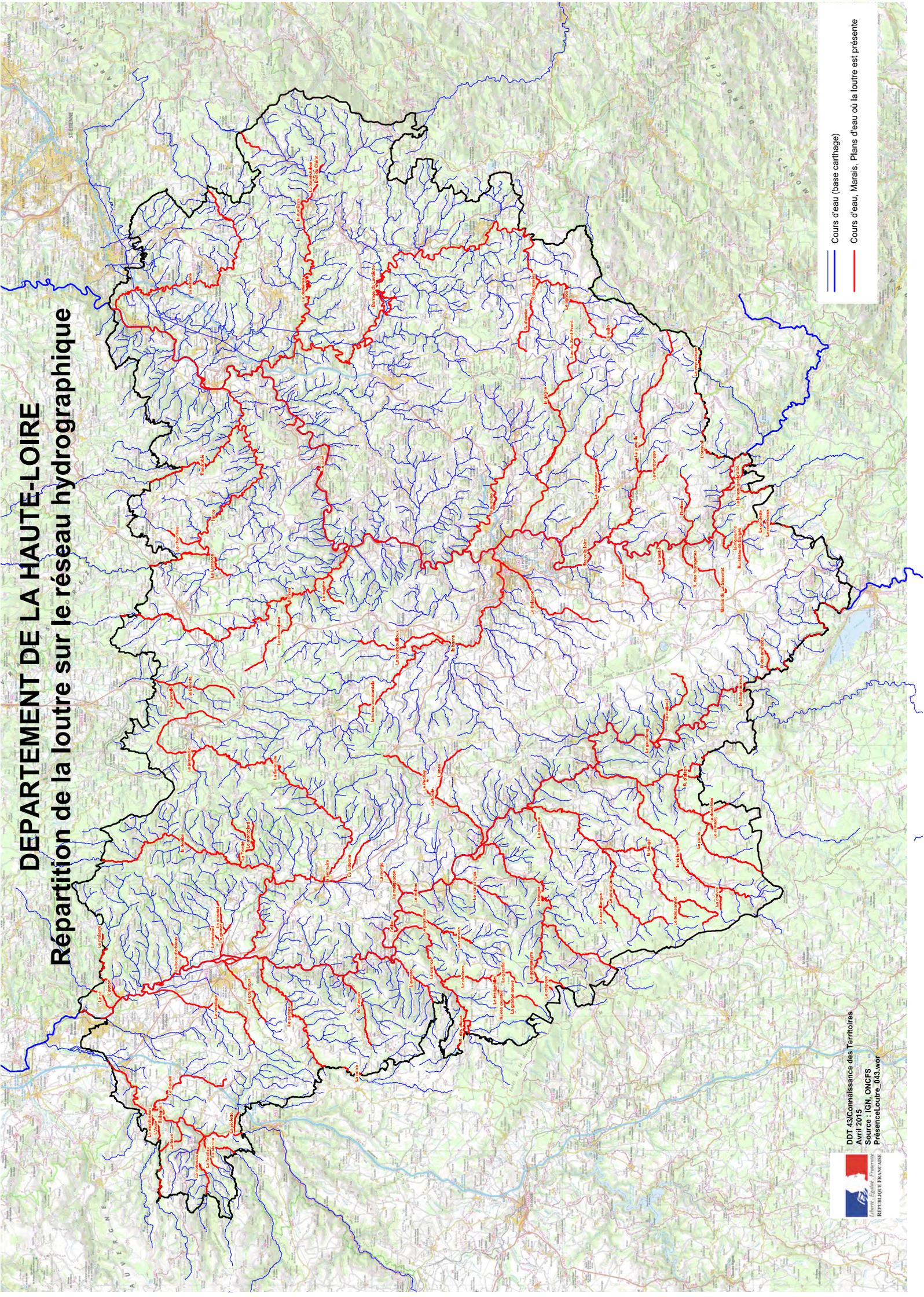
— Réseau hydrographique (bd carthage)
— Portions de cours d'eau où la présence du castor est avérée

DDT 43/Commissaires des Territoires
Avril 2015
Source : IGN, ONCFS
PrésenceCastor_043.wor



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Répartition de la loutre sur le réseau hydrographique



— Cours d'eau (base carthage)
— Cours d'eau, Marais, Plans d'eau où la loutre est présente